

Aurillac, le 23 octobre 1933

Passports

1933

Le Préfet de l'A.
 à M. le Ministre de l'Intérieur
 (Direction de la Sécurité Générale
 Service central des Passports)

J'ai l'honneur
 de vous rendre compte que j'ai
 refusé la délivrance d'un passeport
 au nomme Vaux Robert Pierre, né
 le 5 mai 1902 à Paris (15^{ème}),
 demeurant à Aurillac 26, rue du Bois,
 pour les motifs contenus dans le
 rapport ~~ci-joint~~ du Commissaire
 de Police d'Aurillac dont copie
 est ci-jointe. Le Préfet,

Préf

mande

pass

ris

Créd

avec

uri

soi

de



à Monsieur le Préfet du Cantal

1933

D.A.

J'ai l'honneur de solliciter par la présente, une demande de passeport International pour affaires (exploitation de genre divers.)

Vaur Robert

Vaur Robert Pierre
né le 5 Mai 1902 à Paris. 15 Rue Ernest Renan 15^e arr^{dt}
domicile : 26 Rue du Buis à Aurillac (Cantal)
Représentant de Commerce.

IC
ement,
e demande
(15°)
e de pass
n repris
e au Crèd
nage avec
4 à Auril
se le soi
lieu de d



Le Commissaire de Police

J. Marly

SURETÉ GÉNÉRALE

DÉPARTEMENT DU CANTAL

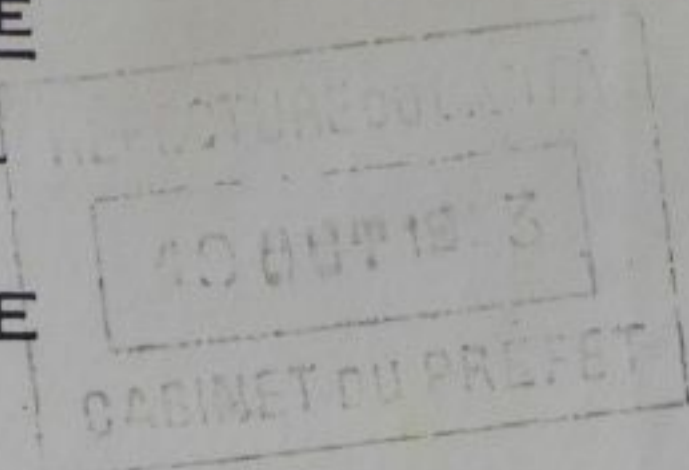
POLICE SPÉCIALE
ET
MUNICIPALE

Téléphone 1.38

N° 19/P

OBJET :

Aurillac, le 19 Octobre 1933



Le Commissaire de Police d'Aurillac

chargé de la Police Spéciale du Département,

à Monsieur le PREFET du Cantal

à Aurillac,

lc
J'ai l'honneur de vous adresser une demande de passeport sollicitée par le sieur X

VAURS Robert Pierre né le 5 Mai 1902 & Paris (15°) demeurant 26 rue du Buis à Aurillac.

En vous transmettant cette demande de passeport je dois vous faire connaître que VAURS est un repris Justice, condamné:

1°/En 1926, pour abus de confiance et atteinte au Crédit de l'Etat.

2°/En 1927, pour trafic de stupéfiants.

VAURS vit actuellement en concubinage avec Mme Canis tenancière de la maison de tolérance n°4 à Aurillac.

Ces renseignements donnés, je laisse le soin à l'Autorité Administrative d'apprécier s'il y a lieu de livrer le passeport sollicité.

Le Commissaire de Police



J. Marly